

ou progressistes, dit que ce ne sont que des propositions absurdes. Or, quelles sont ces propositions sur lesquelles nous insistons? L'une d'elles, étant donné la quasi faillite de la banque des Marchands,—on nous a dit, je crois, que ce n'était pas une faillite, qu'il fallait dire "fiasco",—qu'étant donné le fiasco de la banque des Marchands, disait qu'il valait la peine d'étudier les points faibles du système bancaire, qui ont rendu ce fiasco possible, et comment y remédier. Un autre amendement avait pour objet l'abaissement des taux d'intérêt exorbitants, et certes c'est là une question de très grande importance, lorsque quelques gens de l'Ouest ont à payer au moins 9 et 10 p. 100 d'intérêt et peut-être plus. Un autre amendement dont je me souviens, demandait qu'un vérificateur ou un inspecteur du gouvernement fut nommé afin que tous les états de banques soient soumis à une surveillance précise. D'autres modifications tendaient à la question d'assurer que les rapports faits par les banques soient des rapports exacts. On nous a dit qu'en ce qui concerne les propriétés immobilières, au moins, les rapports que l'on fait actuellement au gouvernement ne sont pas du tout exacts. C'est ce que nous a dit sir Edmund Walker. D'autres propositions se rapportent aux petites banques et aux banques coopératives. Comme nous le savons tous, celles-ci sont très nombreuses et leurs opérations ont très bien réussi dans d'autres pays. Pourquoi n'aurions-nous pas l'avantage d'en établir en Canada? Nous n'avons pas demandé que le Gouvernement s'occupât immédiatement de l'établissement de ces banques, mais nous avons demandé que la loi des banques donne à ceux qui voudraient établir de petites banques, l'avantage d'en établir, de même qu'à ceux qui veulent établir des banques coopératives. La loi actuelle ne le permet pas.

J'aimerais résumer brièvement mes conclusions relatives à certains faits qui nous ont été soumis par les divers témoins qui on comparu devant le comité des banques et du commerce.

On a démontré clairement que de nos jours la monnaie est un terme de comparaison de toutes choses, et on ne saurait le nier; à tel point que d'aucuns confondent parfois la monnaie avec le capital. Nous reconnaissons pour la plupart, je crois, que le capital, en fin de compte, est constitué par les ressources naturelles et l'outillage destiné à les mettre en valeur, et qu'on applique ce terme au crédit par extension seulement. A l'heure qu'il est les titres aux ressources naturelles et à l'outillage pour les exploiter sont entre les mains d'un petit nombre. Je prétends, toutefois, que

la possession est un vain mot si le possesseur n'a pas les moyens d'exploiter ce qui lui appartient, que ce soit une mine, une source d'énergie hydraulique ou autre chose. Mais sous le régime industriel des temps modernes il est impossible à celui qui possède ces ressources naturelles de les mettre en valeur sans avoir recours aux banques pour en obtenir du crédit. Donc, l'argent est la clef qui ouvre la porte au capital. Qu'on me donne la clef et je serai de fait possesseur des ressources naturelles. Je maintiens qu'aujourd'hui en ce pays les banquiers tiennent la clef qui ouvre la porte au capital.

Encore, on nous dit que l'argent est intermédiaire des échanges. Depuis qu'on a discontinué la méthode du troc il nous faut un intermédiaire reconnu des échanges. Mais cela signifie que les hommes qui ont la haute main sur cet intermédiaire dirigent à leur gré toutes nos opérations commerciales et cette direction est aujourd'hui centralisée dans les mains d'un petit nombre. Je n'ai pas l'intention de faire une dissertation d'intérêt purement spéculatif sur ce qu'est la monnaie. Je trouve que Walker avait raison lorsqu'il affirma, voilà bien des années: "la monnaie est ce que procure la monnaie." Peu importe que la monnaie soit du numéraire, du papier-monnaie, divers genres de chèques ou des obligations de la Victoire. Tout cela, c'est de la monnaie si cela joue le rôle de la monnaie. On constate donc qu'aujourd'hui la monnaie occupe une situation tout à fait à part. L'échange n'est plus ce qu'il était aux temps du troc; il est devenu impersonnel. Il nous faut un agent d'échange universellement reconnu. La monnaie est devenu cet intermédiaire; il est donc de la plus haute importance que cet intermédiaire soit connu et compris car, je le répète, ceux qui ont la haute main sur l'intermédiaire des échanges dirigent comme ils veulent notre vie commerciale.

Autre conclusion. Les économistes nous affirment depuis longtemps que la quantité de monnaie détermine sa valeur; et apparemment ils ont raison. Certains banquiers éminents nous ont dit qu'ils n'avaient jamais entendu parler de cette théorie; cependant lorsqu'on les a interrogés ils ont avoué que la quantité de monnaie en circulation et la rapidité de cette circulation exerçaient une influence considérable sur la valeur de cette monnaie. Or, aux termes de la loi proposée on autorise certains établissements à mettre en circulation une grande quantité de monnaie. Il est vrai que leur circulation d'or est certes très limitée, de même que la circulation des chèques; mais aujourd'hui la grande partie de la monnaie n'est pas de l'or ni des chèques, mais bien du